



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2008**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur D. KUHN
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM, Adjoints au Maire
Madame C. COLIN,
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, G. DUPUIS, J. HACQUARD,
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX, A. DULONDEL,
Monsieur E. WENGLER, M. AGUEZZAÏLOU,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Messieurs D. AMOUROUX, L. MANIFEL,
Mesdames D. DAVID, M-Th LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur P. CHIAPELLO qui avait donné procuration à Monsieur D. KUHN,
Monsieur P. BOUTE qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 19 Août 2008.

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire remercie la nombreuse participation des élus pour cette réunion de rentrée du Conseil Municipal.

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Juillet 2008 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 03 Juillet 2008 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Rue Saint-Georges : enfouissement des réseaux et III) Placette rue aux Ormes :

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que le point II est lié au point III de l'ordre du jour.

Il rappelle l'ensemble des travaux qui ont été réalisés dans le cadre de la réfection de la rue Saint Georges et notamment l'enfouissement des réseaux. Pour une raison de continuité, les travaux ont été étendus à la Placette Rue aux Ormes ce qui a entraîné une dépense supplémentaire de 18521.76 €

Considérant l'enfouissement des réseaux au niveau de la placette rue aux Ormes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de refaire la voirie de cette surface, laquelle est estimée par le Syndicat de Voirie à 39.930 Euros HT, soit une participation de la commune de 19.965 Euros.

Puis il indique que les travaux supplémentaires d'enfouissement des réseaux d'un montant de 18521.76 € sont largement compensés par le différentiel des travaux de voirie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des travaux de voirie de la rue Saint Georges et de la placette rue aux Ormes s'élève à 88.832 Euros pour un montant inscrit au budget de 125.000 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de virer :

- du compte 2152 opération 116 (voirie) au compte 20415 opération 105 (électricité – éclairage public) la somme de 10.536 Euros,
- du compte 2152 opération 116 (voirie) au compte 21534 opération 16 la somme de 7.990 Euros.

IV) R.P.F.C. : Emploi tremplin :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de l'ancienne municipalité le 7 Septembre 2006 de participer au financement d'un emploi tremplin au sein du GIFA (groupement employeurs).

Il indique que ce dispositif s'étale sur trois ans et que suite à la revalorisation du SMIC et la diminution de la subvention du Conseil Général, la participation de la commune de Romilly sur Andelle, pour la 2^{ème} année, au titre de l'année 2008, s'élève à 3.922,21 Euros.

Puis, il précise que la commune de Pont Saint Pierre participe à ce dispositif pour un montant identique à celui de Romilly sur Andelle, le club de Charleval à raison de 16,80 %, le R.P.F.C. à hauteur de 3,20 %, et que le Conseil Général apporte une subvention de 14.630 Euros pour 2008, la Communauté de Communes, 750,65 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour verser au G.I.F.A. au titre de l'emploi tremplin précité, la somme de 3.922,21 Euros.

Madame VANDER CRUYSSSEN fait remarquer que ce dispositif permet au salarié de bénéficier d'une formation et d'un bilan de compétences.

V) Solidarité logement :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général concernant le Fonds Solidarité Habitat, puis donne la parole à Monsieur ADAM.

Monsieur ADAM indique au Conseil Municipal que ce fonds a pour objectif d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés à accéder à un logement, à s'y maintenir et à y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Ce fonds sert de garant aux familles qui n'en ont pas, permet de payer des dettes après des difficultés passagères.

La contribution pour l'année 2008 est calculée sur la base de 0,40 Euros par habitant, soit un total, pour la commune, de 1.075,60 Euros.

Puis, Monsieur le Maire et Monsieur ADAM font part que depuis le début de cette année, plusieurs administrés de la commune ont bénéficié de ce fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser cette année au Conseil Général, la somme de 1.075,60 Euros au titre du F.S.H.

VI) La Grande Ruelle : Demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet d'aménagement du lotissement « La Grande Ruelle » dont les travaux sont chiffrés à près de 5 millions d'Euros, que le prix de vente du terrain par la Commune à l'aménageur est de 25 Euros H.T. le m² et que l'aménagement du lotissement « La Grande Ruelle » est intrinsèquement lié à l'aménagement de la zone du Marais.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- d'une part, le projet d'aménagement paysager de la zone du Marais chiffré par Monsieur Christian Manière, Architecte, à 79.581 Euros H.T.
- d'autre part, le projet de création de places de stationnements Chemin du Marché, Rue Guy de Maupassant, Rue Neuve, chiffré à 66.332 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour réaliser l'aménagement paysager de la zone du marais chiffré à 79.581 Euros H.T.
- charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général pour aider au financement de cette opération.
- donne son accord pour sécuriser le Chemin du Marché, la rue Guy de Maupassant et la rue Neuve en y créant des places de stationnement chiffrées à 66.332 Euros H.T.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter pour le financement de ces parkings, d'une part le Conseil Général pour des subventions au titre des amendes de Police, d'autre part une subvention de l'Etat au titre de la DGE.

Puis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la voirie du site du marais, chiffré par Monsieur Manière à 150.392 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour réaliser l'aménagement de la voirie du site du Marais, chiffré à 150.392 Euros H.T.
- charge Monsieur le Maire de solliciter le Syndicat de voirie pour aider au financement de cette opération.

Monsieur Huray présentera prochainement à la Commission Urbanisme le projet d'aménagement du Marais révisé par Monsieur Manière, et proposera lors de la prochaine

séance du Conseil Municipal, le subventionnement du S.I.E.G.E. pour les travaux d'éclairage public du site.

VII) Pass Foncier

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'éventualité de proposer à 24 futurs acquéreurs du Lotissement la Grande Ruelle le « Pass Foncier ». Il apporte les explications suivantes sur ce dispositif :

Ce Pass Foncier est proposé aux primo-accédants sous condition de ressources :

1 couple < 31 558 €,

1 couple et 2 enfants < 40 488 €

et quand une Commune ou une autre Collectivité apporte à l'accédant une somme comprise entre 3000 €(famille de 3 personnes au moins) et 4000 €(famille de 4 personnes et plus).

Un organisme collecteur du 1% logement tel entre autres le CIL, le GILE... achète le terrain à hauteur de 40 000 €

L'accédant paie d'abord la construction neuve et l'éventuel complément du terrain (au taux de 5.5 % au lieu de 19.6 %). Il ne rembourse les 40 000.00 € du terrain que lorsque le prêt principal souscrit pour la construction est réglé.

Le montant du prêt à taux 0 % est doublé.

Puis Monsieur le Maire fait part qu'il ne dispose pas encore de toutes les informations suffisantes pour appliquer ce dispositif au niveau de «La Grande Ruelle », qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion plus approfondie concernant l'engagement financier de la Commune.

Le promoteur du Lotissement « La Grande Ruelle » souhaite que la Commune s'investisse dans ce dispositif et est disposé à y participer.

Considérant cet aspect et compte tenu que tous les futurs aménageurs, constructeurs ne participeront peut-être pas à cette subvention, les familles qui souhaiteront bénéficier du Pass Foncier ne disposeront pas toutes des mêmes conditions.

Monsieur Huray donne un exemple d'un ménage qui bénéficie du Pass Foncier et d'un autre qui ne peut pas y prétendre pour un coût d'acquisition de 150 000 €.

Dans le cas du ménage qui bénéficie du Pass Foncier les mensualités de prêt s'élèvent à 642 € et pour l'autre ménage 1037 €

La réflexion portera sur le cas où un promoteur participerait à la subvention et le cas où la Commune supporterait l'intégralité de la subvention.

VIII) Mise à disposition de logements

a) Logement sis 25 Sente des Jardins du Couchant (au dessus de l'école maternelle)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la disponibilité du logement situé au dessus de l'école maternelle. Il propose que celui-ci soit mis à disposition de Madame Marie Claire LASBLEIZ Institutrice, moyennant une participation aux frais de chauffage et d'électricité de 120 € par mois.

Il propose d'établir une convention avec cette enseignante compte tenu de l'état du logement.

Monsieur Kuhn fait part qu'il a sollicité une Entreprise pour effectuer les travaux de réfection mais compte tenu de la dépense chiffrée à 7237 € TTC le Service Technique

Municipal a réalisé pendant les congés scolaires d'été, les travaux les plus urgents afin que ce logement puisse être mis à disposition le 01 Septembre 2008.

Puis Monsieur Kuhn indique qu'en fonction de la charge de travail, les 5 pièces de ce logement seront rafraichies au fur et à mesure, ceci avant le 31/12/2008. A l'issue de ces travaux, un état des lieux sera établi ainsi qu'un bail de location avec Madame Marie Claire LASBLEIZ.

Monsieur Kuhn remercie et félicite l'ensemble des Services Techniques qui a effectué pendant ces vacances un important travail de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander une participation de 120 €par mois pour les charges d'électricité et de chauffage au locataire du logement au dessus de l'école maternelle.

b) Logement sis 78 rue Saint Georges (Ecole Condorcet)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'INRAP doit quitter le logement qu'il occupe dans l'enceinte de l'école Condorcet à la fin du mois de Septembre 2008.

Monsieur Kühn indique qu'il a visité ce logement et que des travaux devront y être réalisés notamment au rez de chaussée, avec participation aux frais de l'INRAP.

Monsieur le Maire propose de louer ce logement à Madame Christelle ROULLE, Enseignante à l'Ecole M. Genevoix , dès que les travaux de réfection auront été réalisés, à raison de 500 €par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour louer à Madame Christelle ROULLE le logement sis 80 rue Saint Georges, à raison de 500 € par mois.

IX) Extension de la déchetterie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Franck GILARD, Président du SYGOM, qui compte agrandir et rendre plus fonctionnelle la déchetterie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avantage de bénéficier de la proximité de cette déchetterie et serait favorable pour céder une surface d'environ 500 m², située au niveau de l'aire de stationnement des gens du voyage, afin que la déchetterie puisse être plus opérationnelle après les travaux de restructuration. Il resterait à définir les modalités financières.

Monsieur le Maire fait part que Monsieur GILARD s'est engagé pour l'alimentation en électricité et en eau de la déchetterie.

Monsieur WENGLER s'interroge du risque éventuel après les travaux d'agrandissement que les administrés d'autres communes puissent venir à la déchetterie.

Monsieur ADAM demande ce qui est envisagé pendant la période des travaux, peut-être un délestage à Charleval.

Madame Céline VAN DER CRUYSSSEN apportera une réponse à ces questions lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- donne son accord de principe pour céder au SYGOM une surface d'environ 500 m² qui doit permettre la restructuration et l'extension de la déchetterie.

- décidera des modalités financières de cession de ce terrain ultérieurement,

X) Questions diverses

a) Projet de Groupe Scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pendant les vacances scolaires, Madame Valérie DELABRIERE, Monsieur Pierre CHIAPELLO, Monsieur Detlef KUHN et lui-même se sont retrouvés à plusieurs reprises, afin d'avancer dans le choix de l'architecte qui sera chargé de la construction du Groupe Scolaire.

En effet, il fait part que les dossiers de demande de subventions devront être présentés à la mi octobre au plus tard. Il remercie ses trois collaborateurs pour le travail accompli et particulièrement Madame Delabrière pour l'établissement du cahier des charges.

Il indique que 4 architectes avaient été retenus par la municipalité précédente selon le règlement de l'appel à la concurrence.

La Commission propose le Cabinet Andelle Architecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir pour le projet du Groupe Scolaire, le Cabinet Andelle Architecture, pour un montant de 2 677 944 € T.T.C.

Monsieur le Maire fait part que seront associés à cette opération, le corps enseignant, Madame Delabrière, Messieurs Romet, Chiapello, Kühn, Huray, Vieux, Wengler, Dupuis, comme suppléants Messieurs Hacquard et Aguezailou.

Il rappelle que toutes les commissions sont concernées par ce projet.

Monsieur CHIVOT rappelle que le nombre de 8 personnes a été défini afin de permettre à cette commission d'avancer plus rapidement.

Monsieur Frédéric VIEUX est chargé de réadapter son analyse financière par rapport à l'offre de Monsieur Christian LEROUX, Architecte du Cabinet Andelle Architecture et Monsieur Gilbert ROTH devra préparer les dossiers de demande de subventions au titre de la DGE et au Conseil Général.

b) Référent défense

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mr le Préfet qui demande que soit désigné un correspondant défense. Il demande s'il y a des volontaires.

Monsieur CHIVOT propose sa candidature.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité désigne, pour la durée de cette mandature Monsieur Xavier CHIVOT comme correspondant Défense de la Commune de Romilly sur Andelle.

c) MJC ALER : Subvention supplémentaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention supplémentaire de la MJC ALER d'un montant de 20 000 €

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'une telle structure de proximité pour la jeunesse Romilloise, fait part que la Commune octroie depuis 3 ans cette subvention supplémentaire de 20 000 € à la MJC ALER, afin de lui permettre entre autres, de faire face aux charges de personnel de fin d'année.

Il remercie les acteurs de cette association et ceux qui ont œuvré à son développement et donne la parole à Monsieur ADAM.

Monsieur ADAM précise que 182 familles sont adhérentes à la MJC ALER, que la salle jeune accueille 80 personnes et l'espace multi média 78 personnes.

Il indique que la participation aux activités d'ALO et l'accueil du matin, pendant la période scolaire, sont en progression.

Le CLSH enregistre chaque mercredi la présence de 33 enfants.

Monsieur LAROCHE informe le Conseil Municipal que la MJC ALER dispose à présent de son site sur Internet fort intéressant et que la web radio rencontre un grand succès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'octroyer à la MJC ALER une subvention supplémentaire de 20 000 €
- Décide de virer du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6574 « subventions aux associations », la somme de 20 000 €

d) Redevance pour occupation du Domaine Public Communal par Gaz de France

Monsieur DUPUIS fait part au Conseil Municipal que la Commune peut prétendre, au titre de l'occupation du domaine public, à des redevances de Gaz Réseau Distribution France. Il indique que celles-ci sont respectivement calculées sur la longueur de canalisations de distribution et de transport pour des redevances de 556 € et de 102 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour percevoir de Gaz Réseau Distribution France :

- la somme de 556 € au titre de la canalisation de distribution,
- la somme de 102 € pour la canalisation de transport.

e) Maintien de gares

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de motion pour le maintien des gares d'Alizay et de St Pierre du Vauvray. Il rappelle l'importance que revêt le réseau ferré pour le développement des activités économiques, le service de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité arrête la motion de soutien pour le maintien des gares d'Alizay et de St Pierre du Vauvray comme suit.

Compte tenu des spécificités de notre territoire,
Considérant qu'en raison de la protection de l'environnement et de l'économie d'énergie, les transports en commun sont à privilégier,
Considérant que le transport par le rail participe au développement économique,
Le Conseil Municipal décide :

De soutenir les communes d'Alizay, et de Saint Pierre du Vauvray dans ce sens.

f) Soutien à la ville d'Haumont

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que beaucoup d'initiatives ont été

prises pour aider la Commune d'Haumont suite à la catastrophe qu'a rencontré cette collectivité. Il propose de s'associer aux mouvements de bienfaisance en octroyant un don de 200 € à cette Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour octroyer un don de 200 € à la Commune de Haumont.

g) Toilettes publiques

Monsieur le Maire fait part qu'à la demande de M. CHIVOT Xavier et de plusieurs autres personnes il soit étudié l'ouverture des toilettes publiques, Place des Deux Amants. Il propose les horaires suivants : du lundi au samedi de 8h15 à 18h30.

Il indique que la Police Municipale ouvrirait les portes à 8h15 et qu'un Agent d'Entretien Municipal procéderait au nettoyage et fermerait à 18h30.

Une ouverture pourrait être accordée sur demande officielle, lors de manifestations exceptionnelles.

Pour ces dates ce seront les Conseillers Municipaux qui ouvriraient et fermeraient les toilettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord de principe à cette ouverture.

Monsieur AGUEZZAÏLOU suggère, si le tourisme se développe, que ces toilettes soient ouvertes pour permettre aux randonneurs des circuits qui seront proposés de pouvoir s'en servir.

Les toilettes se trouvent dans l'enceinte de la nouvelle crèche halte garderie .

Monsieur le Maire tient à remercier la CDC pour la mise à disposition gratuite des charges d'eau et d'électricité.

Puis il fait part que suite à la semaine de 4 jours au niveau des écoles, des Agents ont perdu des heures.

Considérant la mise en service des toilettes publiques, du local du Moulin Marie de France, le départ en retraite de Monsieur Alain PINGUE qui nettoyait à raison de 3 fois par semaine les vestiaires et les toilettes du stade René Fleuriel, ses horaires de travail ont été distribués aux trois agents, lesquels se retrouvent avec un nombre d'heures de travail hebdomadaire équivalent à celui avant le 31/08/2008, voire supérieur.

XI) Communications et informations

a) Rue Saint Georges

Monsieur le Maire félicite la Commission Voirie pour le travail effectué et le résultat obtenu au niveau de la rue Saint Georges. Il indique qu'il subsistera certains travaux ou aménagements à affiner dans un délai de 2 mois.

Une inauguration de cette rue est prévue le 21 octobre 2008 à 20h00 au Carré à laquelle sont conviés les riverains et les Entreprises qui ont participé aux travaux.

Monsieur le Maire relève la dangerosité pour les enfants au niveau des carrefours rue Saint Georges, rue de la Planquette, Chemin du Marais. Il demande que la Commission Voirie réfléchisse sur une éventuelle installation de deux panneaux stop.

b) Le Moulin Marie de France

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local du Moulin Marie de France sera disponible pour les Associations à compter du 20 Septembre prochain.

Il est arrêté une inauguration de ce local le 30 Septembre 2008 à 18h00.

Monsieur KUHN tient à remercier et féliciter, pour la qualité du travail effectué, les Agents Municipaux qui ont aménagé ce local. Il souligne cet aspect par rapport à l'état dans lequel se trouvait ce local.

c) Participation aux Commissions Municipales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a émis un avis favorable aux demandes de :

- Mme Marie-Hélène CLEMENT
pour participer aux réunions de la Commission Scolaire.
- Mr Jean-Claude MASSELIN
Mr Pascal SIMON
Pour participer aux réunions de la Commission Association
- Mme Muriel BEZIEL
Mr Daniel PALIER
Pour participer aux réunions de la Commission Travaux
- Mr Alain BOURDON
Mme Monique LEGROUT
Pour participer aux réunions de la Commission Urbanisme et Environnement
- Mr Hervé JEAN
Pour participer à la Commission Communication

d) Clos du Marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compromis de vente a été signé avec la SARL La Bellière concernant la dation d'un terrain communal en contre partie d'un bâtiment pour Associations avec logement de fonction et 2 ou 3 chambres. Ce terrain accueillera également 10 logements locatifs.

e) Vaisselle du Carré

Considérant les difficultés pour effectuer à chaque fois un état des lieux de la vaisselle du Carré, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera mis à la disposition de la MJC ALER un ensemble de couverts pour 50 personnes.

La MJC ALER sera chargée de gérer cette vaisselle.

f) Nuisances sonores

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est de plus en plus sollicité par des administrés qui se plaignent de nuisances sonores, notamment de scooters ou motos.

Il indique que la Police Municipale est déjà intervenue à cet effet.

Il s'agit d'un dossier difficile à traiter et Monsieur le Maire recherche la solution appropriée pour réduire ces nuisances.

g) Elections sénatoriales

Monsieur le Maire informe les délégués du Conseil Municipal concernés par les élections sénatoriales du 21 Septembre prochain que l'Association des Maires du Canton propose un ramassage en car pour se rendre à Evreux ainsi que la prise en charge du déjeuner. Rendez-vous est donné à 09h10 Rue de la Libération devant le Cabinet Vétérinaire.

h) Remerciements

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une carte postale de Madame BAUDU Brigitte qui était stagiaire au Secrétariat de la Mairie.

Il fait part des remerciements :

- de Madame Anny DECAMPS pour les attentions du Conseil Municipal lors de son départ en retraite.
- de Madame Gisèle VOYES et sa fille Ericka pour les attentions portées par le Conseil Municipal lors du décès de Monsieur Jean-Jacques VOYES.
- de la Passerelle pour l'aide apportée par la Mairie et les Services Techniques lors de la Kermesse.

Madame DELABRIERE remercie les Services Techniques pour les travaux réalisés pendant les vacances d'été aux Ecoles et fait part de la satisfaction des Enseignants des Ecole Primaire et Maternelle.

Elle indique d'une part que le programme culturel proposé par la CDC débutera en Novembre 2008 et se terminera en Juin 2009, d'autre part qu'elle travaille sur la Fête de la Peinture de Juin 2009.

Monsieur WENGLER informe le Conseil Municipal que pour cette rentrée scolaire il a été remis à chaque famille un petit guide du restaurant scolaire, sur lequel a été édité une charte de vie pour le temps passé au Restaurant Scolaire mais aussi après la prise des repas. Le respect des consignes données doit permettre à tous de vivre ce temps dans de bonnes conditions.

Monsieur WENGLER fait également part qu'il envisage de travailler sur un guide pour les Agents de surveillance.

Monsieur DUPUIS relève la qualité du travail réalisé rue Saint Georges mais s'interroge sur les possibilités d'accrocher en fin d'année les décorations de Noël.

Monsieur HURAY et Monsieur KUHN répondent que cet aspect a été pris en compte.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que ce compte rendu du Conseil Municipal ainsi que les suivants seront aussitôt mis en ligne sur Internet par la CDC après la rédaction.

Il fait part qu'il a été commandé des plaques pour l'inauguration du local des Associations du Moulin Marie de France ainsi que pour le vélo « Jacques Anquetil » réalisé par les Services Techniques.

Monsieur HURAY présente au Conseil Municipal un devis des Établissements VEOLIA pour le remplacement d'un tampon du réseau d'eaux pluviales rue de la Libération, chiffré à 1344.48 €TTC.

Il indique que ces tampons subissent d'importants chocs lors des fréquents passages des poids lourds sur cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remplacement du tampon précité.

Monsieur AMOUROUX apporte des explications au Conseil Municipal concernant le tampon précité et les tampons du réseau d'assainissement des eaux usées, lesquels sont seuls à être pris en charge par le Syndicat d'assainissement.

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal :

- Que les travaux de voirie au Clos du Marché débiteront fin Septembre 2008 et que ceux des lotissements « La Bergerie I et II » seront terminés fin octobre 2008.
- Que les travaux du Lotissement DOURDOU au Moulin Pouchet débiteront à la fin de ce mois.
- Que la réception des travaux des tranches II et III du Lotissement Saint Crespin se déroulera le Lundi 08 Septembre à 18h00.

Il indique que la ligne EDF qui surplombe ce Lotissement n'est plus sous tension et que les travaux de démontage sont arrêtés au 09 Septembre prochain.

Monsieur HURAY indique que le poteau à côté de la pharmacie n'a pas été retiré lors des travaux d'enfouissement des réseaux rue Saint Georges puisqu'il sert de tendeur à un autre poteau, et qu'il ne sera retiré que lors des travaux d'enfouissement des réseaux Rue aux Ormes.

Monsieur KUHN informe le Conseil Municipal qu'un avis favorable a été donné pour l'ouverture de l'étage de la crèche halte garderie.

Il indique que pendant les vacances d'été, les Services Techniques, malgré un effectif réduit, ont réalisé, les travaux d'urgence, la réfection des Ecoles, les entretiens des espaces verts.

Il remercie à nouveau le personnel des Services Techniques pour le travail réalisé pendant ces 2 mois.

Monsieur ADAM informe le Conseil Municipal qu'un conteneur pour verre a été déposé au FRPA « La Potière » à gauche lorsqu'on arrive de la Rue Blingue. Il fait part qu'il y a des logements vacants et invite les conseillers à promouvoir le FRPA « La Potière ».

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que lors de la prochaine séance du Conseil Municipal en octobre, le budget supplémentaire sera présenté ainsi que le résultat de l'analyse financière dont il a déjà donné beaucoup d'éléments lors des précédentes réunions.

Madame COLIN fait part au Conseil Municipal que les Portes Ouvertes de l'Eglise se dérouleront ce dimanche 7 Septembre à 14h à 18h.

Monsieur CHIVOT invite les Conseillers à participer au Corso Fleuri organisé par le Comité des Fêtes le 13 Septembre prochain, corso qui sera dédié à Jean-Jacques VOYES. Puis Monsieur CHIVOT indique que le forum des Associations sportives organisé par la CDC se déroulera le 13 Septembre au Gymnase de Romilly sur Andelle.

Monsieur HACQUARD informe le Conseil Municipal qu'une course à pied est organisée le 13 Septembre 2008 avec l'Association les Mille Pattes.

Monsieur AGUEZZAILOU fait part que les portes ouvertes des églises le 7 Septembre constituent la 6^{ème} édition du circuit annuel organisé par le Pays du Vexin Normand.

Madame VAN DER CRUYSSSEN fait part que l'INRAP a annulé sa conférence du 21 septembre prévue dans le cadre de la journée du Patrimoine.

Monsieur MANIFEL fait part que le Jeudi 4 Septembre entre 18h et 19h un glaçon de la grandeur d'un ballon de hand ball a percé le toit du gymnase. Il indique que ce glaçon provient vraisemblablement d'un rejet d'un avion, que cela aurait pu avoir de graves conséquences si cela s'était produit lors de l'accueil des élèves du Collège. Une enquête, pour connaître l'origine de ce glaçon, est en cours.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h05.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Thérèse LANGLET

Jean-Luc ROMET